Tréguennec

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902928-20251222-2025_51-DE

Date de convocation :
16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, Maire de Tréguennec.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Nb de procurations : 2
Nb de votants : 9

Etaient présents : Stéphane MOREL, Jean-Jacques XUEREB, Bruno CLECH, Arnaud DUMORTIER, Rémy DURAND, Edith DENMAT et Claude BOUCHER.

Etaient absents représentés : Raymond JAOUEN donne pouvoir à Stéphane MOREL, Pascal LAUTREDOU donne pouvoir à Jean-Jacques XUEREB.

Etaient absentes excusées : Anne-Sophie PERHIRIN et Coren POINOT.

Secrétaire de séance : Bruno CLECH

2025-51 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal – section investissement

Compte	Objet	Crédits ouverts en 2025	Crédits à ouvrir en 2026
165	Dépôts et cautionnements reçus	550,00	137,50
2031	Frais d'études	20 000,00	5 000,00
2041582	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériel et études	9 631,56	2 407,89
2111	Terrains nus	2 000,00	500,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 000,00	250,00
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	16 291,70	4 072,93
21318	Constructions autres bâtiments publics	24 611,96	6 152,99
2138	Autres constructions	119 644,47	29 911,12
21561	Matériel roulant	4 000,00	1 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2 000,00	500,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00	1 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 500,00	625,00
21838	Autre matériel informatique	2 500,00	625,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 000,00	5 250,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902928-20251222-2025_51-DE

275	Dépôts et cautionnements versés	24 753,00	6 188,25
27638	Créances sur autres établissements publics	30 000,00	7 500,00
Total		**284 482,69**	**71 120,67**

Budget Camping – section investissement

Compte	Objet	Crédits ouverts en 2025	Crédits à ouvrir en 2026
2031	Frais d'études	8 000,00	2 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 500,00	625,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	60 500,00	15 125,00
2138	Autres constructions	4 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	16 007,72	4 001,93
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00	625,00
2184	Mobilier	2 000,00	500,00
Total		**95 507,72**	**23 876,93**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote des budgets primitifs 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

VOTE DU CONSEIL			
Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	9	0	0

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Stéphane MOREL

